



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 345

Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'il avait posée sous la Xe législature et demeurée sans réponse, M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que les virages de la RN 3 au lieudit La Planchette à Montoy-Flanville ont été supprimés. De ce fait, la vitesse des véhicules à hauteur de la zone artisanale de La Planchette est très importante et, à plusieurs reprises, la municipalité a souhaité que le carrefour soit intégré à l'aménagement susvisé. Pour l'instant, aucune suite n'a été donnée alors même qu'un accident mortel s'est ajouté le 17 février dernier aux nombreux autres accidents avec blessés qui ont été comptabilisés jusqu'à présent. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'une mesure d'urgence serait souhaitable pour traiter ce problème.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attaché à l'amélioration de la sécurité routière et l'ensemble des services concernés sont mobilisés à tous les niveaux à cet effet. Des progrès notables ont été enregistrés jusqu'à présent, mais les chiffres restent considérables et inacceptables. La France demeure en retrait par rapport à la majorité de ses voisins européens. Avec les migrations estivales, un très important dispositif est déployé pour relever ce défi et, notamment, pour sensibiliser les automobilistes aux dangers encourus. En effet, il s'agit essentiellement d'influencer les comportements au volant qui sont les principaux responsables des accidents, bien avant les problèmes liés à l'infrastructure proprement dite. Les circonstances du tragique accident survenu sur la RN 3, à la hauteur de la zone artisanale de La Planchette, sur la commune de Montoy-Flanville, ne sont pas précisément connues. Cependant, les premières constatations indiquent que l'infrastructure routière n'est pas à son origine ; en effet, le choc frontal qui s'est produit semble dû à l'écart de l'un des deux véhicules concernés, dans une légère courbe à gauche. La rectification des virages précédemment réalisée, ainsi que la configuration du carrefour de la zone artisanale de La Planchette, ne sont pas en cause. En effet, l'accident a eu lieu à un kilomètre avant le site concerné par la rectification des virages, dans le sens de Saint-Avold vers Metz. Par ailleurs, les véhicules circulaient tous les deux vers la RN 3 sans manoeuvrer à hauteur du carrefour ci-dessus évoqué. Si l'on relève des accidents matériels à cet endroit, aucun accident corporel n'avait été recensé jusqu'alors et au cours des cinq dernières années dans une zone de 150 mètres de part et d'autre du carrefour. L'aménagement de celui-ci est lié à la mise en oeuvre de la zone artisanale qui génère un trafic empruntant la RN 3 et, à ce titre, suivant les dispositions habituelles, l'investissement est à la charge du gestionnaire de cette zone. Toutefois, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a demandé à ses services de se mettre à la disposition du gestionnaire de la zone artisanale afin de définir, le cas échéant, de nouvelles caractéristiques au carrefour en cause.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 345

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2202

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2598